

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 juillet 2001
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 16 juillet 2001, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 21 juin 2001 (S/2001/614), dans laquelle vous suggériez plusieurs initiatives à envisager au sujet de l'application des recommandations contenues dans mes deux rapports sur la protection des civils dans les conflits armés (S/1999/957 et S/2001/331).

Je tiens à rendre hommage au Conseil de sécurité pour son action résolue en faveur de la protection des civils dans les conflits armés. En mettant l'accent sur l'application des recommandations qui ont été adoptées dans ses résolutions 1265 (1999) et 1296 (2000) ou approuvées lors de sa séance publique du 23 avril 2001, le Conseil contribue à faire en sorte que les efforts qui seront déployés à l'avenir pour offrir une assistance et une protection véritables aux civils dans les conflits armés seront plus fructueux.

J'ai pris bonne note des suggestions faites par le Conseil et conviens qu'il est nécessaire d'établir une coopération étroite entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix et une planification stratégique conjointe pour ces questions cruciales. J'ai le plaisir de vous informer que j'ai demandé au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de mettre au point, en coopération avec le Département et en consultation étroite avec les membres du Comité exécutif pour les affaires humanitaires et du Comité permanent interorganisations, des procédures opérationnelles qui clarifieront les responsabilités pour l'application des recommandations, faciliteront cette application et renforceront la coopération entre les différents éléments du système des Nations Unies.

À compter de novembre 2001, je ferai régulièrement rapport au Conseil de sécurité sur l'état d'avancement de ces initiatives, en particulier sur les progrès accomplis dans la mise au point des modalités d'application des recommandations. Je me félicite également d'avoir l'occasion de présenter au Conseil, d'ici à novembre 2002, un rapport complémentaire faisant le point sur la suite donnée aux recommandations et toutes les autres questions liées au renforcement de la protection des civils, qui sera suivi d'autres rapports périodiques par la suite.

Conformément à la demande qui a été exprimée, j'ai transmis mon rapport du 30 mars 2001 sur la protection des civils dans les conflits armés (S/2001/331) au Président de l'Assemblée générale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**
